

mettre en œuvre les dispositions du bill et ses objectifs ne sont pas exposés clairement. Il semble qu'il y ait chaos, frustration, chevauchement et double emploi dans ce domaine.

J'aimerais bien qu'on renvoie le bill à six mois. D'ici là, le ministre, le gouvernement et les députés auront reçu plus de renseignements, de lettres et d'instances d'où il ressortira que cette mesure ne s'impose pas à l'heure actuelle.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Je pense que l'amendement du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) nous a rendu un fier service car sa demande de renvoi à six mois est peut-être un coup de théâtre qui fera du bill le point de mire de l'opinion publique. Sans cet amendement, le projet de loi aurait pu passer par toutes les étapes prévues sans recevoir l'attention qu'il mérite.

J'approuve et je fais miens les sentiments de mon collègue qui vient de reprendre son siège, car je me demande moi aussi pour quelle raison le gouvernement présente cette mesure législative à ce moment-ci. Le ministre voudra peut-être, avec son affabilité et sa bienveillance coutumières, nous éclairer sur la nature exacte des principes et de la stratégie qui inspirent une telle mesure. Ce serait certes, d'après nous, le dernier des ministres actuels à adopter la théorie paternaliste que le bill à l'étude représente. On y laisse entendre que le gouvernement est seul capable d'assurer un système efficace de normes au pays. Voilà ce qu'il faut déduire du projet de loi et c'est la seule raison que je puisse trouver à la présentation du bill. Nous avons déjà au pays l'Association canadienne de normalisation, fondée depuis bon nombre d'années; elle a assuré ce service et s'est magnifiquement acquittée, même le ministre en conviendra, d'une tâche très utile. Elle a rempli ses fonctions d'une manière bien canadienne, sans aucune domination de la part du gouvernement, mais avec sa collaboration. En effet, l'industrie et tous les paliers de gouvernement ont participé à ce travail.

L'Association canadienne de normalisation est un organisme sans but lucratif et sans actionnaires. Elle jouit des privilèges d'une charte fédérale. Elle compte au-delà de 3,000 membres, y compris des groupes représentant le gouvernement, l'industrie et les consommateurs. Les normes sont élaborées par des comités qui ne tombent d'accord qu'après une étude longue et approfondie, et, dans tout le pays, on admet généralement que l'ACN a plus qu'atteint son but.

Nous revenons donc à la question: pourquoi le gouvernement juge-t-il nécessaire d'intervenir actuellement? Quelle sera l'attitude des provinces et des municipalités, alors que, jusqu'ici, elles étaient membres de l'Association et y jouaient un rôle utile, si le gouvernement fait à sa guise et réussit à faire adopter le bill C-163 par le Parlement? S'est-on entendu avec les provinces et les municipalités? Leurs gouvernements se sont-ils montrés mécontents de l'arrangement actuel? Peut-être.

A ce sujet, nous espérons que le ministre renseignera la Chambre et nous éclairera, car, assurément, nous voulons savoir pourquoi cette mesure législative s'impose. Le ministre croit-il que l'intervention du gouvernement nous préparera à accepter l'entrée définitive de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et à traiter avec les organismes gouvernementaux de normalisation en Europe? C'est peut-être la raison de son comportement. Si oui, on prétendra, à juste titre, que l'ACN peut, en ce qui concerne nos transactions avec les pays du Marché commun ou d'autres pays, fonctionner comme organisme gouvernemental, car, je le répète, jusqu'ici, elle avait l'entière collaboration du gouvernement du Canada.

• (3.40 p.m.)

Dans son communiqué, le ministre a déclaré:

Le Conseil serait basé sur le principe de la collaboration entre tous les groupes intéressés: les fabricants, les intérêts commerciaux, les industries qui assurent les services, le gouvernement et les consommateurs. Il serait un porte-parole pour tous les Canadiens. La politique et les activités du Conseil seraient indépendantes du gouvernement mais il devrait rendre compte au Parlement des dépenses prélevées sur le Trésor.

C'est là pur jargon gouvernemental. C'est tout comme si le gouvernement déclarait: «Nous allons contrôler les normes dans le pays et nous allons le faire de cette façon.» Je le demande, était-ce nécessaire? Les groupes mentionnés dans le communiqué de presse ont-ils émis des réclamations qui justifient cette intervention du gouvernement? Si tel est le cas, j'estime que le ministre se doit de nous le dire car toutes les raisons qu'a données le ministre dans son communiqué de presse du 12 mars 1970 viennent étayer l'argument au nom duquel nous engageons le gouvernement à retirer ce projet de loi et à continuer à collaborer avec l'Association canadienne des normes.

J'espère qu'en clôturant ce débat, le ministre nous dira de façon précise où il est allé